

## Dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie - Guide D9

<b>Projet VMR Logistics à Serres-Castet (64)</b>				
<b>Entrepôt - Cellule unique 9000 m<sup>2</sup></b>				
<b>Besoin en eau d'incendie - Application du Guide D9</b>				
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		ACTIVITE	STOCKAGE	
<b>Hauteurs de stockage (1)</b> Jusqu'à 3m Jusqu'à 8m Jusqu'à 12m Au-delà de 12m	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5		0,2	
<b>Type de construction (2)</b> Ossature stable au feu ≥ 1 heure Ossature stable au feu ≥ 30 minutes Ossature stable au feu < 30 minutes	- 0,1 0 + 0,1		-0,1	Stabilité > 30 min.
<b>Types d'interventions internes</b> accueil 24h/24h (présence en permanence à l'entrée) DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels Service de sécurité (incendie 24h/24 avec moyens appropriés, équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,1  - 0,1  - 0,3 *		-0,1	
<b>Σ coefficients</b>			0,00	
<b>1 + Σ coefficients</b>			1,00	
<b>Surface de référence (S en m<sup>2</sup>)</b>			<b>8 978</b>	Surf. de la seule cellule
<b>Qi=30*S÷500*(1+Σcoef) (3)</b>			539	
<b>Catégorie de risque (4)</b> Risque 1 : Q1=Qi*1 Risque 2 : Q2=Qi*1,5 Risque 3 : Q3=Qi*2			539 <b>808</b> 1077	Fascicule "R16" du guide D9. Activité : catégorie "1" Stockage : catégorie "2"
<b>Risque sprinklé (5) : (Q1, Q2 ou Q3)÷2</b>				
Risque 1 : Q1÷2 Risque 2 : Q2÷2 Risque 3 : Q3÷2			269,34 <b>404</b> 538,68	<b>Ici, sprinklage</b>
<b>DEBIT REQUIS (6) (7) (Q en m<sup>3</sup>/h)</b>			<b>390</b>	Pendant 2 h
<p>(1) sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage)</p> <p>(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.</p> <p>(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m<sup>3</sup>/h</p> <p>(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1)</p> <p>(5) Un risque est considéré comme sprinklé si : - protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants; - installation entretenue et vérifiée régulièrement; - installation en service en permanence</p> <p>(6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h</p> <p>(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. §.5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.</p> <p>* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24</p>				